

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 2

Artikel: Au tribunal !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207510>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CEIN QUE VAO SÉ PASSA

EIN MILLE NAO CEINT ONZÉ

Po fèrè pièzi à cliiau que liésant lou *Conteu* iè rebouilli avoué mon ami Louis, lou greffier, deins ti lei grimoinés et lei villiou papais, po vèrè cein que porrè bin arrevà, ao bein ne pas arrevà en l'annâie dé grâcè mille nâo ceint onzè.

Metté vo à voutron n'aize; motsidè vo bein, reinmoidé votrè lunettés et chondzèvé bein à cein que vos alladé lièrè :

* * *

Lei pianètés et lei comètés n'aront rein tant dé vertu su noutra pourra humanita.

Vao lai avai bein des éclèpses dé luna et des éclèpses dé selao. On vao vèrè lei éclèpses dé selao pirè peindeint lou dzo et pas por tot lou mondou.

Ein hivai lou selao sé vao levâ tâ; ma lou tsautein se lèvrè tôt, l'ai arai dinche compeinsachon.

On portera pou dé gardabits ao mai d'âou.

Deins les abbayis, lai areint dei dzeins que dévèran pao ne rein dere, les sordias ne les ourant heurusameint pas.

Lei maladous et lei villhies dzeins mouèrant bein de plliè que lei bein porteints et les dzouvenous.

L'annâie sarai bouna pao lei lasses, lou piapò et lou maoron.

Les dzenelliés farant adi dei zaos, c'en arai pou qu'aront dou dzaonous. Se dei iadzous fsai bein tsaud ein tsautein, cliiau zaos porant itré dus! mâ ne fao pas trop contâ dessus.

Lei tsemins de fè fédéraux vollian avoi de la peine à véri.

Cllia que n'attatsont pa lao tseins avoué des suocessés baillerant pou à la coletta dei eincurabillious.

Lou commandement dao Dzaone fédérât saré grand, no zeintreindrai su lei récoltes de l'annâie et su lou bonheu que nos zeins de vivrè deins on bon et bi pays.

Bein dei dzeins que ne saran pas à l'èpetou ao bein ein preson, sé promènèront lei demèindzes dé bi temps.

Dei gros hommes marierant dei fennés maigres, mâ assebîn dei fennés grasses marierant dei gringalets.

La santé dei dzeins saré bouna se ne lao veint pas des maladies, ao bein des accidents.

Bein dei dzeins passerant lao temps ao cabaret, bourleirant la tsandèla pè lei dou blets, bramerant apri lei zimpous et mouèrant de lao balla mô.

Enfin cliiau que se font lou mè dé bila et sé lamentou pè rappò qu'au dzor dé voué tot l'est diantrameint tschè: la pedantze, lei zhaillons et fei solas; et su la traou granta quantità dé fites saront prau su lei premi su la piace à l'abbayi, astiquâ à la derreire mouda et l'est onco leu que medzeront lei meillao bocons.

Et pou fini pè on bon conseil, ie vos zeingadzou à vos abonna ao *Conteu*; passeque ie débarrassè la rata dei zhumeus en mainteneint onna boun' estoma et tot cein allondzè la via.

MÉRINE.

Morale. — On rappelait les tristes inondations qui, au début de l'année, ont dévasté plusieurs contrées de notre pays et des pays voisins.

Un des interlocuteurs s'écria, d'un ton solennel et en guise de sentence :

« Ah! si le feu est un terrible fléau, l'eau est bien plus terrible encore; car un incendie ça s'éteint toujours, mais l'inondation, jamais! »

LES REMÈDES DE NOS GRANDS-PÈRES

Voici quelques extraits curieux d'un *Essay de la Pharmacopée des Suisses, en laquelle on prétend faire voir que les Médicaments qui naissent en Suisse, ou d'eux-mêmes, ou par artifice, sont suffisants pour composer une pharmacopée entière, et pour la guérison de toutes les maladies du corps humain.*

Cette pharmacopée a été traduite du latin en français, corrigée et augmentée par l'auteur Jacob Constant, de R., Docteur-Med. Elle a été imprimée à Berne et se trouvait chez François de la Justice, libraire à Lausanne, 1709.

Dans le chapitre XV intitulé : « Des animaux en général et des imparfaits, insectes et reptiles en particulier », nous voyons l'emploi que l'on faisait en pharmacie de certains insectes dont on ne songe plus aujourd'hui à utiliser les propriétés curatives, plus ou moins problématiques.

Ainsi l'*Aragnée*, « on en met sur les poignets des mains et sur les tempes pour empêcher les retours des accès des fièvres intermittentes; sa toile resserre, conglutine, arrête le sang qui sort des playes, on en fait une huyle par infusion à l'imitation de celle de scorpion. »

Et les *Cloportes* ou *Millepieds*, — qui l'aurait cru? — « digèrent, atténuent, détergent, ouvrent et sont d'un grand usage dans le calcul et obstruction des viscères, jaunisse, asthmes, coliques, gravelle, hydropisie, nuée des yeux, etc. Pour ce dernier effet, on en prend environ 20 concassées et infusées dans du vin d'Eufraise, on prend leur poudre avec du vin et des eaux appropriées, en poids d'un scrupule à un dragme.

» Au dehors, leur poudre enduite avec du miel est bonne dans les maladies des yeux, douleurs d'oreilles, esquinancies; cuites avec de l'huile de noix, elles appaisent à miracle les douleurs d'hémorroïdes et d'oreilles. »

Le *crapaud* « est ou aquatique, qui est inutile, ou terrestre, dont on se sert.

» Le crapaud entier séché et pulvérisé et pris dans du vin à la dose d'un demi-dragme est un excellent remède contre l'hydropisie.

» Au dehors, on les applique sur les charbons pestilentiels pour en attirer le venin, au derrière des oreilles, ou tenu dans la main pour arrêter le sang coulant par le nez; sur le col pour l'esquinancie; sur les reins pour évacuer les eaux des hydropiques, sur le nombril pour les suffocations de matrice et es plantes des pieds pour les maux de tête, phrenésie et fièvre.

» Sa jambe, dénuée de chair et appliquée sur les dents en apaise les douleurs. »

De la *mouche* « on distille une eau qu'on recommande pour les affections des yeux et pour faire croître les cheveux. »

» Le *pou* mis dans l'œil consume la taye.

» Le *vers de terre*, on s'en sert en dedans et en dehors. Pour s'en servir en dedans, on les met en poudre, et on les concasse et arrose de vin et on les coule à travers un linge et on les prend pour exciter les sueurs, ouvrir les obstructions, jaunisse, hydropisie, colique, vers, convulsion et apoplexie, esquinancie et suffocation.

» Au dehors, ils appaisent les douleurs, ramolissent, discutent et conglutinent les playes et particulièrement celle des nerfs.

» On les applique tout vifs sur les panaris et sur les jointures malades, et particulièrement dans cette goutte errante, qui survient au scorbut.

» On en fait une eau très utile pour les hydropiques et une huyle excellente pour les maladies des nerfs. »

Mais ce sont les serpents et particulièrement la vipère dont les médecins d'antan tiraient le plus grand profit.

« La vipère, dit le livre que nous citons, est le plus venimeux mais aussi le plus utile de

tous nos serpents... On en mange, entre autres, la chair, qui nous fait une nouvelle chair et peu s'en faut un nouvel homme. »

Adieu, la fontaine de Jouvence!

Au seuil du tombeau. — En visite de condoléance chez une dame qui vient de perdre sa fille :

— Hélas! madame, il faut se résigner. C'est un grand malheur, et qui nous a bien surpris.

— Ah! monsieur, qui pouvait s'y attendre? Ma pauvre chère fille! Elle avait cependant toutes les apparences de la force et de la santé. Si vous l'aviez vue, il y a huit jours encore, administrer une roulée à mon gendre, vous ne vous seriez jamais douté qu'elle fût si près de la tombe.

Au tribunal! — La scène se passait au mois de novembre dernier, 1910.

Le *président*, à une dame qui comparait comme témoin :

— Votre âge?

— Quarante ans.

Le *président*, avec un sourire :

— Je crois qu'il vous serait difficile de le prouver.

— Autant qu'à vous de me prouver le contraire; — puisque mon extrait de naissance a été brûlé... en 1860.

(*Hilarité prolongée dans l'auditoire.*)

A l'ours! — Ce n'est pas de l'Hôtel de l'Ours, à Lausanne ou à Berne, qu'il s'agit.

D'où vient l'expression populaire : *Envoyer à l'Ours?*

D'abord, elle est employée en France, par les soldats pour dire qu'un des leurs est envoyé à la salle de police.

Quant à l'origine de cette expression, voici ce qu'on dit :

Il y a à Paris, une rue appelée la *rue aux Ours*, dans laquelle, si l'on en croit la tradition, un miracle se manifesta au quinzième siècle. Le 3 juillet 1418, un soldat ivre, ayant frappé d'un coup de couteau une statuette de la Vierge, placée à l'angle de la dite rue, on prétendit que sous le coup du couteau le sang avait jailli, et le coupable fut brûlé vif. — Tous les ans, jusqu'en 1743, on brûla dans la rue aux Ours, en souvenir de cette légende, un mannequin représentant le soldat coupable.

Il est dès lors très probable que dans l'argot de l'armée française, lorsqu'il s'agissait de la punition infligée à un soldat mis à la salle de police, on se soit servi de l'expression : *envoyer à l'Ours*, rappelant ainsi le supplice dont nous venons de parler.

Théâtre. — Spectacles de la semaine :

Dimanche 15 janvier, en matinée et soirée, dernières représentations de *Napoléon*, drame historique à grand spectacle.

Mardi 17, représentation populaire.

Jeudi 19, deuxième représentation du *Bois Sacré*, comédie en 3 actes de MM. de Flers et Caillavet.

Voilà, certes, une série de spectacles qui doivent faire autant de salles comblées, ou nous n'y sommes plus. Et il y en a pour tous les goûts.

Kursaal. — Le vaudeville plaît au Kursaal; aussi M. Tapie continue-t-il du même tonneau. Cette semaine encore, dès mercredi, nous avons une nouveauté de même genre que celle que l'on vient d'applaudir. Il s'agit de *Florette et Palapou*, un des gros succès parisiens de gaieté. L'interprétation en est très bonne. Cette pièce sera donnée en matinée dimanche.

Vendredi 19, première de l'opérette célèbre de Strauss : *Rève de valse*. Artistes spécialement engagés, décors et costumes neufs; chœurs, ballets, orchestre renforcé.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO